



**ARRETE DU MAIRE**  
**RELATIF A L'ORGANISATION TEMPORAIRE DE  
LA CIRCULATION**

N° AR\_2025\_055

**Le Maire de DEYVILLERS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> partie sur la signalisation temporaire),

**Vu** la demande présentée par Sandy VALLY, de l'entreprise BOIRON SAS de DARDILLY en date du 21 octobre 2025, sollicitant une autorisation pour réaliser des travaux de terrassement en traversée de chaussée, en vue de la pose de deux fourreaux,

Considérant la nécessité d'adapter les règles de circulation durant cette période, afin de garantir la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1 - Périmètre et durée des mesures :**

Du 21 octobre 2025 au 18 novembre 2025, de 7h00 à 17h00, la circulation sera temporairement modifiée sur la rue du Sauveur, à Deyvillers, entre les numéros 13 et le carrefour avec la rue Rin de Chatel.

**Article 2 - Dispositions spécifiques :**

Pendant la durée des travaux :

- la chaussée sera rétrécie au droit du chantier ;
- le stationnement sera interdit sur le linéaire concerné ;
- la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3 - Signalisation L'entreprise BOIRON SAS sera chargée de :**

- mettre en place et maintenir une signalisation réglementaire adaptée ;
- assurer sa visibilité et son bon état pendant toute la durée des interventions.

**Article 4 – Affichage :**

Le présent arrêté sera affiché aux deux extrémités de la zone concernée, par les soins de l'entreprise BOIRON SAS, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 – Notification :**

Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Sandy VALLY (BOIRON SAS) ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Épinal ;
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours des Vosges.

Fait à DEYVILLERS, le 21.10.2025.

Le Maire,

**Bruno CHEVRIER**

